 Brèves de Jardins

# Arrosage des fleurs, arbres et arbustes plantés sur la commune :

Depuis cette année, une ancienne cuve à fuel de 6000 litres qui était en stock au dépôt a été dépolluée et installée aux ateliers municipaux afin de capter l’eau de pluie à partir des toitures, cela va nous permettre de profiter d’une eau gratuite pour arroser les végétaux mais surtout de conserver une autonomie en eau en cas de sécheresse ou de restriction d’eau pour sauver nos plantations.

# Arbre remarquable :

Notre patrimoine arboré vient de perdre un de ses plus beaux spécimens.

De part sa rareté et de ses dimensions hors normes, l’orme du chemin de la Gare près du foyer logement des Glycines n’a pas repris ses feuilles cette année (cause présumée, graphiose de l’orme et sécheresses successives ?)

Pour cause de sécurité son abattage s’effectuera à court terme.

# Concours des maisons fleuries :

Pour continuer à encourager les actions visant à l’amélioration du cadre de vie de la commune par les habitants, la municipalité par l’intermédiaire du service espaces verts organise pour la 2ème année, un concours des maisons fleuries (nouvelle formule, pas d’inscription obligatoire), il est ouvert à tous les habitants de St Hilaire la Palud (bourg, villages, commerces, fermes…) dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d’une rue, d’une route ou d’un chemin.

Le jury composé d’un élu municipal, de bénévoles et d’un professionnel se promènera au gré des rues en Juillet/Août et attribuera 5 prix en fonction des 5 critères suivants :

1. la propreté des abords
2. la qualité de la décoration florale
3. l’harmonie des couleurs
4. la créativité et l’originalité
5. le cadre végétal ou la vue d’ensemble

Les lauréats seront prévenus et les prix (bons d’achat en jardinerie) seront remis lors d’une cérémonie officielle en automne 2017 en mairie.